



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fonctionnement

Question au Gouvernement n° 3456

Texte de la question

SUPPRESSION DE CONCOURS DANS L'ÉDUCATION NATIONALE

Mme la présidente. La parole est à Mme Marie-Lou Marcel, pour le groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.

Mme Marie-Lou Marcel. Ma question, à laquelle j'associe mes collègues Martine Faure et Martine Martinel, s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale.

Monsieur le ministre, année après année, mois après mois, semaine après semaine, on assiste à une véritable casse de l'éducation nationale. Vous introduisez au sein de celle-ci les règles de l'entreprise privée et vous précarisez toujours plus son personnel. Vous lancez des campagnes de recrutement, via Pôle Emploi, à grand renfort de communication, au moment même où vous supprimez 16 000 postes d'enseignants pour la rentrée 2011 ! (*Protestations sur les bancs du groupe UMP.*)

Vous avez sabordé la formation des maîtres après le concours, plaçant des milliers de jeunes enseignants dans des conditions épouvantables pour exercer leur métier. (*" C'est faux ! " sur les bancs du groupe UMP.*)

Mme la présidente. Allons, mes chers collègues !

Mme Marie-Lou Marcel. De moins en moins d'enseignants recrutés, de moins en moins d'enseignants formés, voilà pourquoi, monsieur le ministre, vous rendez ce secteur de moins en moins attractif pour nos jeunes diplômés !

Dans ce processus funeste, la mastérisation aura été l'une des étapes fondatrices pour casser le statut d'enseignant ! Elle n'est en réalité qu'un prétexte pour ouvrir la voie à un recrutement à deux vitesses : d'une part, un recrutement sur concours ; d'autre part, un recrutement par voie contractuelle, hors statut de fonctionnaire.

Aujourd'hui, une nouvelle étape est franchie avec le rapport Gersperrin. Votre logique s'y voit poussée à l'extrême, avec la remise en cause du statut de fonctionnaire des enseignants et la suppression des concours nationaux, à commencer par le CAPES. Ainsi, demain, les enseignants seraient recrutés directement par les établissements et après-demain, ils le seraient avec un statut de contractuel !

C'est pourquoi, monsieur le ministre, comme l'ensemble de la communauté éducative, très choquée par ces annonces, je vous demande votre avis sur ce rapport et l'utilisation que vous comptez en faire.

(*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Luc Chatel, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

M. Luc Chatel, *ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative*. Madame la députée, je m'étonne que vous m'interrogiez sur un rapport parlementaire rédigé à l'initiative de votre commission et qui sera présenté demain à la commission des affaires culturelles et de l'éducation. En vertu de la séparation des pouvoirs, les commissions sont libres de proposer des évolutions du système éducatif et je suis respectueux de ce droit du Parlement. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP.*)

M. Richard Mallié et M. Yves Censi. Très bien !

M. Luc Chatel, *ministre*. Je me dois de rétablir la vérité sur un certain nombre de points que vous ne cessez de caricaturer au sujet du recrutement des enseignants.

Premièrement, il est exact que nous lançons une campagne de recrutement, car nous souhaitons recruter les

meilleurs talents pour l'éducation nationale. Cette année, contrairement à ce que vous affirmez, l'éducation nationale, premier employeur de France, est aussi le premier recruteur, avec 17 000 personnes embauchées ! Et contrairement à ce que vous indiquez, 80 % de ces recrutements correspondent à des postes de titulaires. Ce sont donc des fonctionnaires qui, tout au long de leur vie, exerceront le métier d'enseignant.

Madame la députée, nous avons souhaité élever le niveau de formation initiale de nos enseignants et, pour cela, nous recrutons aujourd'hui au niveau master, alors qu'on entraînait auparavant à l'IUFM avec une licence. Il est normal que, mécaniquement, il y ait moins de candidats au niveau master qu'il n'y en avait au niveau licence.

M. Yves Nicolin. Très bien !

M. Luc Chatel, *ministre*. Deuxièmement, vous comparez ce qui n'est pas comparable, à savoir les chiffres des années 2009 et 2010. En effet, il y a eu deux concours en 2010, puisqu'il s'agissait d'une année de transition, et la même cohorte a pu se présenter deux fois au concours durant cette année. Assez de caricature ! Nous investissons dans la formation des enseignants en élevant le niveau de formation initiale et nous recrutons 17 000 personnes, dont 80 % de titulaires, parce que nous voulons les meilleurs pour l'éducation nationale !

(Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.)

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Lou Marcel](#)

Circonscription : Aveyron (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3456

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juillet 2011

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 6 juillet 2011